

Du *vingt-sept* Mai an mil huit cent cinquante-neuf, à *neuf* heures du matin

ACTE DE MARIAGE de *François Victor David*
 âgé de *vingt-quatre* ans, né à *La Garde* département
 du *Vaucluse* le *vingt* du mois de *juin* mil
huit cent trente-cinq profession d'*apprenant menuisier* domicilié
 à *La Garde* département du *Vaucluse* fils majeur de *Jean Victor*
David son oncle profession de *Cultivateur*
 domicilié à *La Garde* département du *Vaucluse* et de *Marie*
Marie Nicolas Felicité Duquesne sa femme cultivatrice, en leur qualité de *conjoints* à
La Garde, Le grand père pasteur, André David, ici présent et consentant
 Et de *Catherine Pictava Sillol*
 âgée de *vingt* ans, née à *La Garde* département du *Vaucluse*
 le *deux* du mois de *avril* mil huit cent *quatre-vingt*
 profession d'*ouvrière* domiciliée à *La Garde* département
 du *Vaucluse* fille mineure de *Domènige Antoine Sillol*
 profession de *Cultivateur* domicilié à *La Garde* département
 du *Vaucluse* et de *Pictava Gérard son époux cultivateur*
 domicilié à *La Garde Vaucluse*

N° *6*
David
Sillol

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par nous
 sans opposition, le dimanche quinze et le dimanche vingt-cinq
 au même mois de Mai courant, demeurés affichés pendant le
 délai voulu par la loi.

- 2° Au acte de naissance de *François Victor David* futur époux
- 3° Au acte de naissance de *Catherine Marie* sa femme, par les membres
 du conseil d'administration de la commune de *La Garde*
- 4° Au acte de naissance de *Catherine Victorine Sillol* future épouse
- 5° Au acte de décès de *Jean Victor David* père du futur époux
- 6° Au acte de décès de *Jean Domènige* son père, par les membres
 du conseil d'administration de la commune de *La Garde*

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant
 les droits et devoirs respectifs des époux :

C. Altet
J.P.



Et de même sorte, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux *et les pasteurs qui ont assisté à cet mariage*
 ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, le *deux*
 du mois de *mai* mil huit cent cinquante par devant

notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Catherine Victorine Sillol*
 l'autre *François Victor David*

En présence de *Joseph Franc*
 domicilié à *La Garde* département du *Vaucluse* âgé de *vingt-cinq* ans
 profession d'*ancien receveur municipal non parent ni allié des futurs époux*

De *César Ginouvière*
 domicilié à *La Garde* département du *Vaucluse* âgé de *soixante-deux* ans
 profession de *propriétaire non parent ni allié des futurs époux*

De *Camille MULLOU*
 domicilié à *La Garde* département du *Vaucluse* âgé de *vingt-cinq* ans
 profession de *peintre non parent ni allié des futurs époux*

Et de *Edmond Soucard*
 domicilié à *La Garde* département du *Vaucluse* âgé de *vingt-deux* ans
 profession de *peintre non parent ni allié des futurs époux*

Après quoi, moi *Notaire Etienne Marie* de la commune de *La Garde*
 faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties
 sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement
 dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, *Notaire* en ce
 le futur époux, la mère de la future épouse et le grand père du futur époux
 qui ont déclaré en avoir lu et faire acquiesce.

François Victor David
Catherine Victorine Sillol
Soucard
Ginouvière
Mullou
Notaire